

AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME POUR UNE COMMERCIALE AU PORT DE PLAISANCE DE ROSCOFF-BLOSCON

La CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE FINISTERE assure la gestion et l'exploitation de nombreux ports de pêche, de plaisance sur l'ensemble du département.

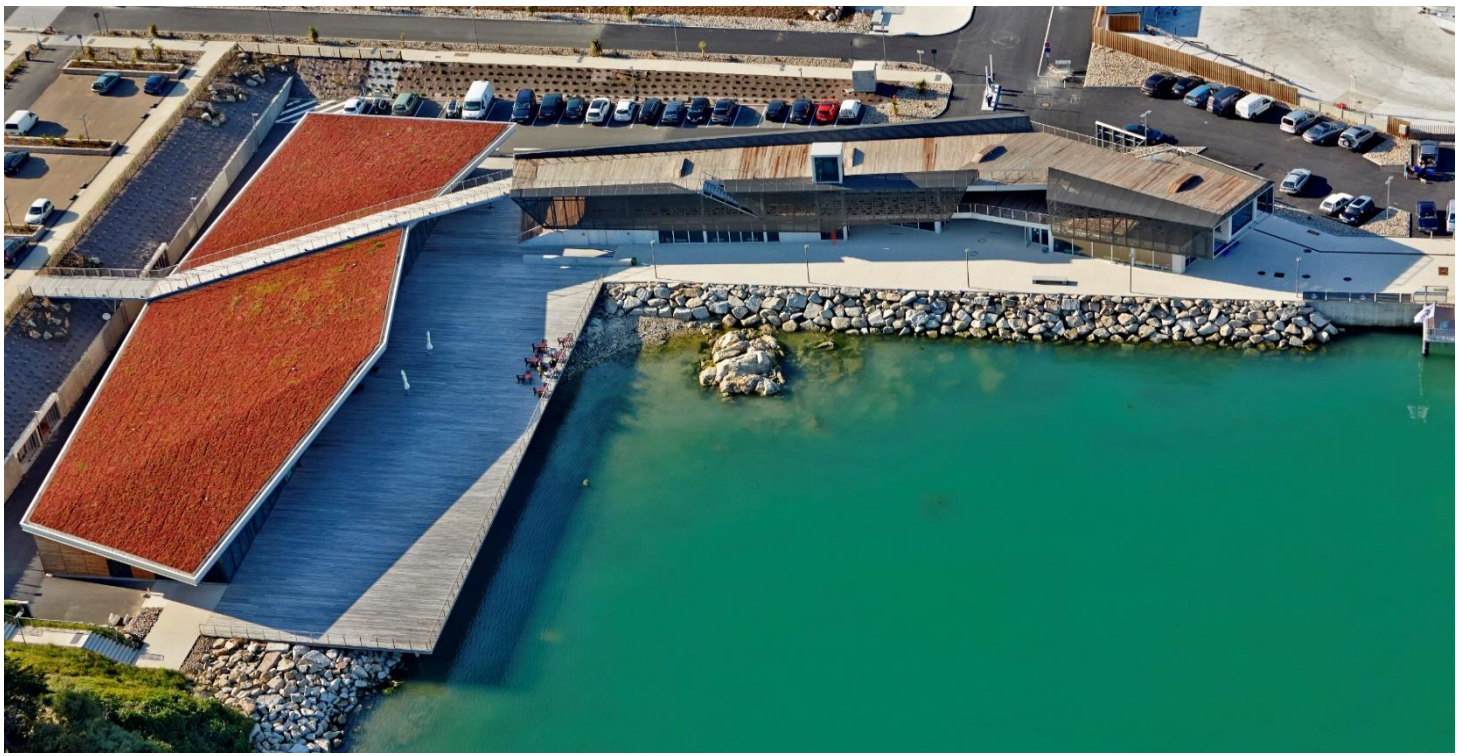
Objet et caractéristiques de la publicité :

La CCI Finistère dispose d'un local commercial d'une surface de 25 m². Il s'agit d'un local « aveugle », il comporte uniquement une porte et pas de fenêtre. Cet espace est aujourd'hui disponible pour y exercer une activité commerciale au port de plaisance de Roscoff-Bloscon par le biais de la délivrance d'une AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire, conformément aux articles L. 2122-1 et suivants du code de la propriété des personnes publiques).

Le dossier complet est à demander par courriel à l'adresse mail : equipements.morlaix@finistere.cci.fr

Les dossiers seront étudiés par ordre d'arrivée.





PORT DE PLAISANCE DE ROSCOFF
Plan du bâtiment Commerces

